

Le myriophylle à épis progresse dans le Grand marais Denis-Sylvain : le COBARIC cherche des partenaires financiers pour agir

Scott, 30 Mars 2026. – Le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC), en collaboration avec la firme FYTO, annonce la conclusion de l'étude d'avant-projet visant à documenter l'envahissement du myriophylle à épis (MAÉ) dans le Grand marais Denis-Sylvain, situé au Domaine Taschereau – Parc Nature. Cette première phase, essentielle à la planification d'une lutte efficace, confirme l'urgence d'intervenir. Afin de passer à l'action, le COBARIC est actuellement à la recherche de partenaires financiers pour soutenir la mise en œuvre des interventions prévues.

Actions posées sur le terrain

La caractérisation terrain réalisée à l'été 2025 a permis :

- Inventaire de la faune : identification de 6 espèces de poissons et 157 espèces d'oiseaux présentes sur le territoire.
- Cartographie des herbiers : délimitation de 41 herbiers aquatiques et classification en 6 niveaux d'envahissement (0 % à 100 %).
- Documentation visuelle : prise d'orthophotos aériennes pour visualiser l'étendue de l'invasion.
- Présence du myriophylle à épis : confirmation de la plante envahissante dans l'affluent et à l'exutoire du marais.
- Évaluation de l'impact et planification de la lutte : estimation des effets sur la biodiversité et identification des techniques de contrôle à prioriser.

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier du Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes de la Fondation de la faune du Québec en partenariat avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Il reçoit également la participation financière du Domaine Taschereau – Parc Nature.

Un milieu naturel stratégique à protéger

Aménagé en 2016-2017, ce marais de 2,2 hectares constitue un habitat essentiel pour de nombreuses espèces animales et végétales. Sa richesse écologique, sa passe migratoire pour les poissons et ses zones de reproduction piscicole en font un site clé pour la biodiversité régionale.

Le myriophylle à épis représente une menace concrète : il se propage très facilement, car un petit morceau peut donner naissance à une nouvelle plante. Sans intervention, il risque de réduire la lumière et l'oxygène disponibles dans l'eau, ce qui met en péril la faune et la flore indigène du marais.

Une stratégie prête à être déployée (2026-2028)

À la lumière des résultats de l'étude, un plan d'action concret a été élaboré pour contrôler l'espèce envahissante tout en protégeant les habitats sensibles. La stratégie combine deux méthodes reconnues : le bâchage et l'arrachage.

Déployée sur trois ans, cette approche permettrait d'intervenir en priorité dans les zones critiques, de suivre l'évolution de la situation et d'ajuster les actions afin d'assurer une efficacité durable.

Prochaine étape : passer à l'action

Maintenant que le portrait est complété et que les solutions sont identifiées, la mise en œuvre du projet dépend de la mobilisation de partenaires financiers.

Le COBARIC lance ainsi un appel aux organisations, institutions et entreprises souhaitant contribuer concrètement à la protection du Grand marais Denis-Sylvain et à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes.

En savoir plus

Pour mieux comprendre les enjeux et les actions prévues, visionnez la vidéo explicative du projet : <https://www.youtube.com/watch?v=LKzsgKkBkPc>

À propos du Comité de bassin de la rivière Chaudière

Le COBARIC, organisme de bassin versant de la rivière Chaudière, concerte le milieu municipal, forestier, industriel, agricole, communautaire ainsi que les citoyens à une utilisation harmonieuse de l'eau. Il les accompagne dans la réalisation d'activités pour qu'ils deviennent des acteurs engagés dans la préservation de l'eau et de ses habitats, afin de garantir que l'eau du bassin versant de la rivière Chaudière, celle de ses lacs, milieux humides et ruisseaux, reste disponible en quantité et en qualité pour répondre à tous les besoins, aujourd'hui comme demain.

- 30 -

Source :

Maude Côté, Coordonnatrice des communications
COBARIC, OBV de la rivière Chaudière T. 418-389-0476, poste 3
C. maude.cote@cobaric.qc.ca

Pour informations :

Sofianne Bouchard-Verret, Adjointe à la direction, Chargée de projets Environnement
COBARIC, OBV de la rivière Chaudière T. 418-389-0476, poste 6
C. sofianne.bouchard-verret@cobaric.qc.ca

Informations supplémentaires :

► **Photo_Grand marais Denis-Sylvain_Domaine Taschereau**

Vue du marais Denis-Sylvain au Domaine Taschereau, un milieu naturel riche et essentiel à la biodiversité.

© Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2025.

► **Photo_Myriophylle a epis**

Présence de myriophylle à épis dans le marais Denis-Sylvain au Domaine Taschereau. Cette plante aquatique exotique envahissante, lorsqu'elle est en forte densité, peut perturber les usages et affecter l'équilibre des écosystèmes aquatiques.

© Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2024.

► **Logo_COBARIC**

► **Logo_Fondation de la faune du Québec**

► **Logo_Domaine Taschereau – Parc Nature**